



ARRETE
portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des
candidatures pour l'admission en
Licence
2ème année
ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
Parcours Administration économique et sociale - parcours général et accès santé

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Licence
2ème année
ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
Parcours Administration économique et sociale - parcours général et accès santé

est composée comme suit :

- Mme TEIXEIRA PUJOL Mariana, Maître de Conférence
- Mme KIMMEL-ALCOVER Anne, Maître de Conférence
- M. THIOYE Moussa, Professeur des Universités
-
-

Présidente

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 22/02/2024

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr